

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VALLEE DU SORNIN

71800  
La Chapelle-sous-Dun

71140  
Châteauneuf

71170  
Chassigny-sous-Dun

71170  
Coublanc

71340  
Fleury-la-Montagne

71340  
Iguerande

71110  
Ligny-en-Brionnais

71340  
Mailly

42750  
Mazilly

71340  
Saint-Bonnet-de-Cray

42750  
Saint-Denis-de-Cabanne

71740  
Saint-Edmond

71110  
Sainte-Foy

71170  
Saint-Igny-de-Roche

71110  
Saint-Julien-de-Jonzy

71200  
Saint-Laurent-en-Brionnais

71740  
Saint-Martin-de-Lixy

71110  
Saint-Martin-de-Lac

71740  
Saint-Maurice-lès-Châteauneuf

42190  
Saint-Pierre-la-Noaille

71110  
Semur-en-Brionnais

71740  
Tancon

71800  
Vauban

### COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE

Elle a eu lieu le **mardi 10 octobre 2023 à 14 h 00**, Salle du Foyer Rural à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, sur convocation et sous la présidence de **Madame Isabelle LAGOUTTE, Présidente du Syndicat.**

#### *Participaient à cette assemblée :*

Mesdames et Messieurs les délégués formant la majorité des membres en exercice, désignés ci-dessous :

M. CANNET Michel : La Chapelle sous Dun,  
M. CHARNAY Henri : Châteauneuf,  
M. MERCIER Noël : Coublanc,  
Mme DURIX Agnès, M. MATHIEU Georges : Fleury la Montagne,  
Mme LAGOUTTE Isabelle : Iguerande,  
Mmes GOMBERT Nicole, POPELIN Maryse : Mailly,  
M. DEMURGER J. François : St Denis de Cabanne,  
Mrs. MURARD Gilles, PERRET André : Saint-Edmond,  
Mr. EDOUARD Raymond : Sainte-Foy,  
M. BESSON Daniel : Saint-Igny-de-Roche,  
Mmes LAGOUTTE Noah, KAMINSKI Laurène : Saint-Julien-de-Jonzy  
Mme NEVERS Anne : Saint-Martin-de-Lixy,  
M. PERRUCAUD Patrick : Saint-Martin-du-Lac,  
Mrs. BASSEUIL Roland, BRESCIANI Pascal: Saint-Maurice-lès-Châteauneuf,  
Mrs BUISSON Jean-François, PASCAL Gilles : Semur en Brionnais,  
M. LABROSSE Michel : Tancon,  
Mme PICCINI Nicole, M. GRIZARD Jean-François : Vauban.

#### *Participaient également :*

Mme PAILLET, M. PARISOT : Cabinet Secundo,  
Mrs. SOUPE, FIGARI : Veolia Eau,  
M. PEGON : Entreprise Chavany,  
Mrs. BRUN, DELORME : Entreprise Pétavit,  
Mme DUARTE : Secrétaire du syndicat,  
M. LAVENIR : ancien président du SIEVS.

***Etaient excusés :***

M. GUILLARD Noël : délégué de la Chapelle-sous-Dun (donne pouvoir à M. CANNET Michel),  
Mrs. PRIEUR René, SOUDY Michel : délégués de Chassigny-sous-Dun,  
Mme BOUCAUD Jeanne : déléguée de Châteauneuf (a donné pouvoir à M. CHARNAY)  
Mme DIAZ Marie-Isabelle : déléguée de Coublanc,  
Mme DECHAVANNE Céline : vice-présidente,  
Mme DARSAT Sylvia : déléguée d'Iguerande (a donné pouvoir à Madame LAGOUTTE Isabelle),

***Etaient absents :***

Mme BORDAT Pascale, M. BAS Richard : délégués de Ligny-en-Brionnais,  
Mme LEBEAU Colette, M. DUHEZ Didier : délégués de Maizilly,  
Mrs. PERRET Jacky, VERNAY Philippe : délégués de Saint-Bonnet-de-Cray,  
M. BENOIT Richard : délégué de Sainte-Foy,  
M. REGARD Frédéric : délégué de Saint-Igny-de-Roche,  
Mrs AUGAGNEUR Bernard, BARNAY Eric : délégués St-Laurent-en-Brionnais,  
Mme CHARTON Pascale : déléguée de Saint-Martin-de-Lixy,  
M. PERRAT Franck : délégués de Saint-Martin-du-Lac,  
Mme MONTET Evelyne, M. MORIER Yves : délégués de Saint-Pierre-la-Noaille,  
M. COPIER Stéphane : délégué de de Tancon,

Le quorum étant atteint, Mme la Présidente ouvre la séance, accueille les participants.

Puis, elle passe à l'ordre du jour.

**I) APPROBATION COMPTE-RENDU COMITE SYNDICAL DU 4 AVRIL 2023 :**

N'appelant pas d'observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**II) COMPTE RENDU DE DELEGATION EXERCEE PAR MADAME LA PRESIDENTE :**

**● DECISION N° 2023-02 : Avenant n°3 : Marché Public de Prestations Intellectuelles – Maitrise d'œuvre de travaux de réhabilitation d'ouvrages**

Cet avenant, concernant le marché conclu avec SAFEGE SA – SUEZ CONSULTING, a pour objet la modification de la rémunération du titulaire ainsi que la modification du taux de rémunération. Les travaux projetés dépassant de plus de 10% l'enveloppe financière prévue par le maître d'ouvrage.

Dans le marché initial, le montant de travaux projeté s'élevait à 360 000 euros HT pour 9 réservoirs et la rémunération à 95 201 euros HT. (Le taux de rémunération est maintenu à 14.4 % pour les programmes de 2021 et de 2022 (avenant n°2) et ramené à 8.6% pour les programmes de 2024 et de 2025.

Le montant des APD pour les 9 réservoirs à réhabiliter de 2021 à 2025 s'élève à 1 056 780 euros HT et la rémunération total du montant des travaux a été ramenée à 121 166.62 euros HT.

● **DECISION N° 2023-04 : Demande de subvention – Vauban-La Cocardière : CVM**

Une demande de subvention a été faite auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Une canalisation en PVC 50 alimentant le lieudit La Cocardière à Vauban a été identifiée par l'exploitant du réseau comme canalisation à risque CVM en raison du temps de contact élevé avec la canalisation PVC (faibles consommations).

Afin de diminuer les concentrations en CVM chez les abonnées et de ramener les concentrations sous la limite de qualité, le syndicat a décidé de renouveler le tronçon présentant le temps de contact le plus élevé.

Le plan de financement projeté est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	73 000 €	Subvention Agence de l'eau	36 500 € (50%)
		Sydro71	7 300 € (10%)
		Autofinancement	29 200 €
Total HT	73 000 €	Total HT	73 000 €

**D) POINT TRAVAUX :**

Monsieur PARISOT présente l'avancement des travaux.

● **Travaux de renouvellement 2021 :**

Les travaux issus du schéma directeur :

- L'automatisation de la sélection des sources à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf qui comprend :
  - La Source 1 : création d'une canalisation « Eaux traitées » distincte de la canalisation d'arrivée de la source au niveau de la bache de Saint-Maurice. Travaux Fait.

- La Source 3 : mise en place d'un turbidimètre permettant de commander la vanne électrique existante. Travaux Fait.
- Le secours Inter-service : renforcement des by-pass de la station de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf. En situation de secours, afin d'augmenter la capacité de transfert d'eau vers la partie Est du syndicat. Les deux by-pass situés à la station de Saint-Maurice (secours vers Bois Lagrange et secours vers Saint-Igny-de-Roche) seront renforcés.  
Travaux Fait

- **Travaux de renouvellement 2022 :**

L'antenne de Saint-Laurent-en-Brionnais – Détournement Les Places : il reste les réfections définitives sur les voies communales.

L'antenne de Vauban - La Cocardière : une demande de subvention a été faite auprès de l'Agence de l'eau-Loire-Bretagne dû au fait que l'antenne présente des CVM. Le dossier de subvention est passé en instruction, les travaux peuvent débuter. Nous attendons le retour de l'agence de l'eau-Loire-Bretagne pour l'accord de subvention. Les travaux devraient débuter courant novembre 2023.

- **Travaux de renouvellement 2023 :**

Deux antennes sont en cours de finalisation : celle de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf – Bois Lagrange et celle de Maizilly – Lallerand au Bourg (manque les raccordements).

L'antenne de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf – Les Tramblets et l'antenne de Ligny en Brionnais – Détournement Saint Rigaud : attente des essais de réception avant réception définitives.

Fin Octobre / début Novembre les travaux de détournement à Fleury-la-Montagne auront lieu.

Une extension est prévue dans le cadre des travaux de renouvellement 2023. Il s'agit de la réalisation d'une extension du réseau d'eau situé au lieudit « La Rousse », rue de l'Industrie à Saint-Denis-de-Cabanne. Les travaux auront un coût total de 22 500 € H.T. qui, s'agissant d'un lotissement communal et conformément aux règles de financement qu'il s'est fixé, sera pris en charge par le Syndicat des Eaux. Les travaux débiteront dans une quinzaine de jour.

- **Génie-civil : réservoirs :**

- Appels à projet 2020 : Réservoirs de Bois Lagrange, Sainte-Foy et les Avaizes. Demande de solde de subvention faite auprès du Département. Attente de leur retour.
- Appels à projet 2021 : Réservoirs de Bois Gauthay, Saint-Marcel d'Iguerande (1000 m<sup>3</sup>) et la Bâche de Saint-Maurice. Les travaux sont en cours.

- Saint-Marcel (200 m<sup>3</sup>) : Notification de l'accord de subvention reçue à hauteur de 30%. Les travaux sont prévus au printemps 2024.
- Saint-Julien-de-Jonzy (1 000 m<sup>3</sup>) et Saint-Igny-de-Roche (500 m<sup>3</sup>) : Une demande de subvention sera adressée au Département fin 2023.
- Saint-Julien-de-Jonzy (1 000 m<sup>3</sup>) et Saint-Marcel (1000 m<sup>3</sup>) : Une demande de subvention sera adressée à l'Agence de l'Eau-Loire-Bretagne.
- Saint-Julien-de-Jonzy (1 000 m<sup>3</sup>) : le terrain est acheté. Les indemnités dues aux propriétaires ont été réglées. Après l'Assemblée Générale, les indemnités dues au fermier seront faites. Une demande de subvention pour les travaux a été adressée à L'Agence de l'eau Loire-Bretagne. En attente de leur retour. SAFEGE peut déjà lancer la consultation.
- Croix du Lièvre (Coublanc) : Il s'agit d'une modification. Un chiffrage des travaux sera demandé à l'entreprise CIMEO et SAFEGE SUEZ pour en discuter.
- Puits d'Iguerande : Des travaux sont envisagés :
  - Pour la protection du personnel : la ventilation sera faite courant 2023.
  - Des travaux hydraulique et électrique sont nécessaires. Les travaux seront réalisés par Veolia dans le cadre du contrat.

- **Appels à projets 2024 :**

Monsieur PARISOT présente les six antennes de l'appel à projet 2024 qui sera transmis au SYDRO pour une demande de subvention.

Les six antennes ont été classées par ordre de priorité : âge des canalisations, nombres de réparations de fuites, indice linéaire de perte sur le secteur concerné.

- 1- Saint-Maurice-lès-Châteauneuf – Route de Bois Lagrange : présence de fuite / 310 ml de branchement à poser / 13 branchements à renouveler. Le coût de l'antenne est de 251 000 €.
- 2- Chassigny-sous-Dun – Impasse du Vieux Bourg : présence d'eau jaune / 5 ml de branchement à poser / 1 branchement à renouveler. Le coût de l'antenne est de 25 000 €.
- 3- Fleury-la-Montagne – Route de Charlieu : présence de fuite / 385 ml de branchement à poser / 12 branchements à renouveler. Le coût de l'antenne est de 218 000 €.
- 4- Saint-Edmond – De la Goutte Berthaud vers La Grenette : présence d'eau jaune / 350 ml de branchement à poser / 9 branchements à renouveler. Le coût de l'antenne est de 161 000 €.
- 5- Chassigny-sous-Dun- Les Pessailles : PVC collé et présence de fuite / 185 ml de branchement à poser / 7 branchements à renouveler. Le coût de l'antenne est de 121 000 €.

- 6- Saint-Martin-de-Lixy – Barnay : PVC collé et présence de fuite / 100 ml de branchement à poser / 8 branchements à renouveler. Le coût de l'antenne est de 46 000 €.

L'appel à projet 2024 établi par SECUNDO s'élève à 822 000 € HT.

- **Plan de résilience – Agence de l'eau Loire-Bretagne (avec Charlieu-Belmont Communauté) :**

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne a ouvert des plans de résilience pour les communes qui ont des problèmes de ressource en eau.

Quatre antennes seront transmises à Charlieu-Belmont Communauté pour une demande d'aide auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (70% de subvention) :

- 1- Saint-Denis-de-Cabanne – Rue du 11 Novembre : présence de vieille fonte, nécessité de renforcement,
- 2- Saint-Denis-de-Cabanne – Route de Chauffailles,
- 3- Maizilly – Fayard,
- 4- Saint-Denis-de-Cabanne – Demurger : présence de fuites.

Le montant total des travaux s'élève à 550 000 €.

En cas d'accord, une demande complémentaire sera faite auprès du SYDRO71 (5% de subvention) (programme 2025 dérogation).

## **II) RPOS 2022 :**

Ce rapport regroupant les différents éléments techniques et financiers du service public de l'eau potable est présenté par Madame PAILLET.

Le rapport adopté par le Comité Syndical, devra être présenté à chaque conseil municipal des communes adhérentes, pour information, avant le 31 décembre 2023.

## **III) TARIFICATION SYNDICALE :**

Madame PAILLET explique que l'indice TP10a a augmenté de 4 % sur les 12 derniers mois.

Après discussion sur les différents travaux à réaliser, il est proposé de statuer sur l'évolution de la part syndicale du prix de l'eau. Une simulation est présentée. Il est retenu une augmentation de 3 %.

	2023	2024	2024	2024
		S1	S2	S3
Variation de la part syndicale sur une facture de 90 m <sup>3</sup>		2%	3%	4%
Variation de la part syndicale sur une facture de 90 m <sup>3</sup>		3,0 €	4,6 €	6,2 €
<b>EXPLOITANT</b>				
Part Fixe	64,58	66,37	66,37	66,37
<b>Part proportionnelle</b>				
de 0 à 40 m <sup>3</sup>	1,0946	1,1249	1,1249	1,1249
au-delà de 41	0,7881	0,8099	0,8099	0,8099
<b>COLLECTIVITÉ</b>				
Part Fixe	66,75	68,10	68,77	69,47
<b>Part proportionnelle</b>				
de 0 à 40 m <sup>3</sup>	1,2448	1,2699	1,2825	1,2955
de 41 à 500 m <sup>3</sup>	0,6864	0,7003	0,7072	0,7144
de 501 à 1000 m <sup>3</sup>	0,5139	0,5243	0,5295	0,5348
au-delà de 1001 m <sup>3</sup>	0,3645	0,3719	0,3755	0,3794
<b>REDEVANCES ET TAXES</b>				
Sydra : Fonds de renouvellement [€/m <sup>3</sup> ]	0,41	0,41	0,41	0,41
Redevance pour prélèvement sur la ressource [€/m <sup>3</sup> ]	0,045	0,045	0,045	0,045
Redevance de pollution domestique Loire-Bretagne	0,23	0,23	0,23	0,23
TVA	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à 18 voix pour l'augmentation de 3 % des tarifs syndicaux qui sera appliqué au 01/01/2024.

*\*l'indice TP10a : c'est l'indice d'actualisation des prix des travaux.*

#### **IV) CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DE PRODUCTION DU CHAROLLAIS :**

Suite aux réunions organisées par M. le Sous-Préfet de Charolles sur la problématique de l'alimentation en eau potable de l'arrondissement de Charolles, il a été convenu par les collectivités de réaliser une étude complémentaire au Schéma directeur d'alimentation en eau potable du SAE du Charollais sur le périmètre élargi des syndicats et des principales villes acheteuses. À cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commande a été établie. Elle prend acte de la création du groupement de commande et désigne le SAE du Charollais comme coordonnateur.

Une étude sera donc menée. Celle-ci sera financé à 50% par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le syndicat du Brionnais financera l'étude à hauteur de 12 500 € et les autres syndicats y compris le SIEVS participeront à hauteur de 1 000 €.

#### **V) BRANCHEMENT LONGS :**

Le Syndicat souhaite trouver une solution pour alimenter en eau, les habitations éloignées.

Il peut être envisagé d'accepter ces demandes de raccordement en positionnant le regard compteur, en domaine privé (qu'il soit ou non celui du pétitionnaire) au plus près du réseau de distribution. A sa charge de réaliser la partie privée du branchement avec l'obtention des éventuels accords des propriétaires.

Le courrier d'acceptation de raccordement de Veolia stipulerait que de manière dérogatoire que la qualité de l'eau n'est pas assurée au robinet mais au compteur et qu'il est vivement suggéré au pétitionnaire de mettre en place un système de traitement individuel du type lampe UV.

#### **VI) RENDEMENT DE RESEAU :**

Monsieur SOUPE dresse un bilan :

- Le rendement de réseau de distribution est de 80.2 % pour 2022
- Volumes distribués : - de 52 218 m<sup>3</sup> distribués par rapport à 2022 / + de 18 526 m<sup>3</sup> distribués par rapport à 2021,
- 114 fuites en 2022 / 103 fuites en 2023 (31 fuites sur des conduites, 72 sur des branchements dont 54 sur des postes de comptage),
- 66 jours de recherche de fuites en 2023 / 87 en 2022.

#### **VII) DELIBERATIONS DIVERSES :**

**Décision n°2 :** Avenant n°3 marché public de prestations intellectuelles - maîtrise d'œuvre de travaux de réhabilitation d'ouvrages

**Décision n°4:** Demande de Subvention : CVM – Vauban La Cocardière

**Délibération n°14 :** Création des branchements longs

**Délibération n°15 :** Avant-projet détaillé : Programme 2024 / Travaux de Renouvellement

**Délibération n°16 :** Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

**Délibération n°17 :** Décision Modificative n°1 : Avenant n°3 avec SAFEGE SUEZ

**Délibération n°18 :** Décision Modificative n°2 : Extension à Saint-Denis-de-Cabanne

**Délibération n°19 :** Tarification syndicale

**Délibération n°20 :** Décision modificative n°3 : rémunération des élus

**Délibération n°21 :** Réhabilitation de l'intérieur des cuves des réservoirs d'eau potable de : Saint-Julien-de-Jonzy (1000m<sup>3</sup>) et de saint-Igny-de-roche (500m<sup>3</sup>) – demande de subvention

**Délibération n°22** : Décision modificative n°4 : rémunération du fermier suite à l'achat de Saint-Julien-de-Jonzy

**Délibération n°23** : Référent déontologique des élus

**Délibération n°24** : Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation d'une étude complémentaire au schéma directeur d'eau potable et autorisation de signer les marchés publics.

**Délibération n°25** : Plan de résilience – Agence de l'Eau-Loire-Bretagne

**Délibération n°26** : Saint-Julien-de-Jonzy (1000m<sup>3</sup>) et Saint-Marcel (1000m<sup>3</sup>) – demande de subvention

#### **VIII) INFORMATIONS DIVERSES :**

- Le demande de subvention pour le géoréférencement a été faite auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Le montant de l'aide s'élève à 70 %. Nous sommes en attente de leur retour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h45.

